

5. ANNEXES

5.2 Autres annexes

5.2.8 Plan d'informations complémentaires

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

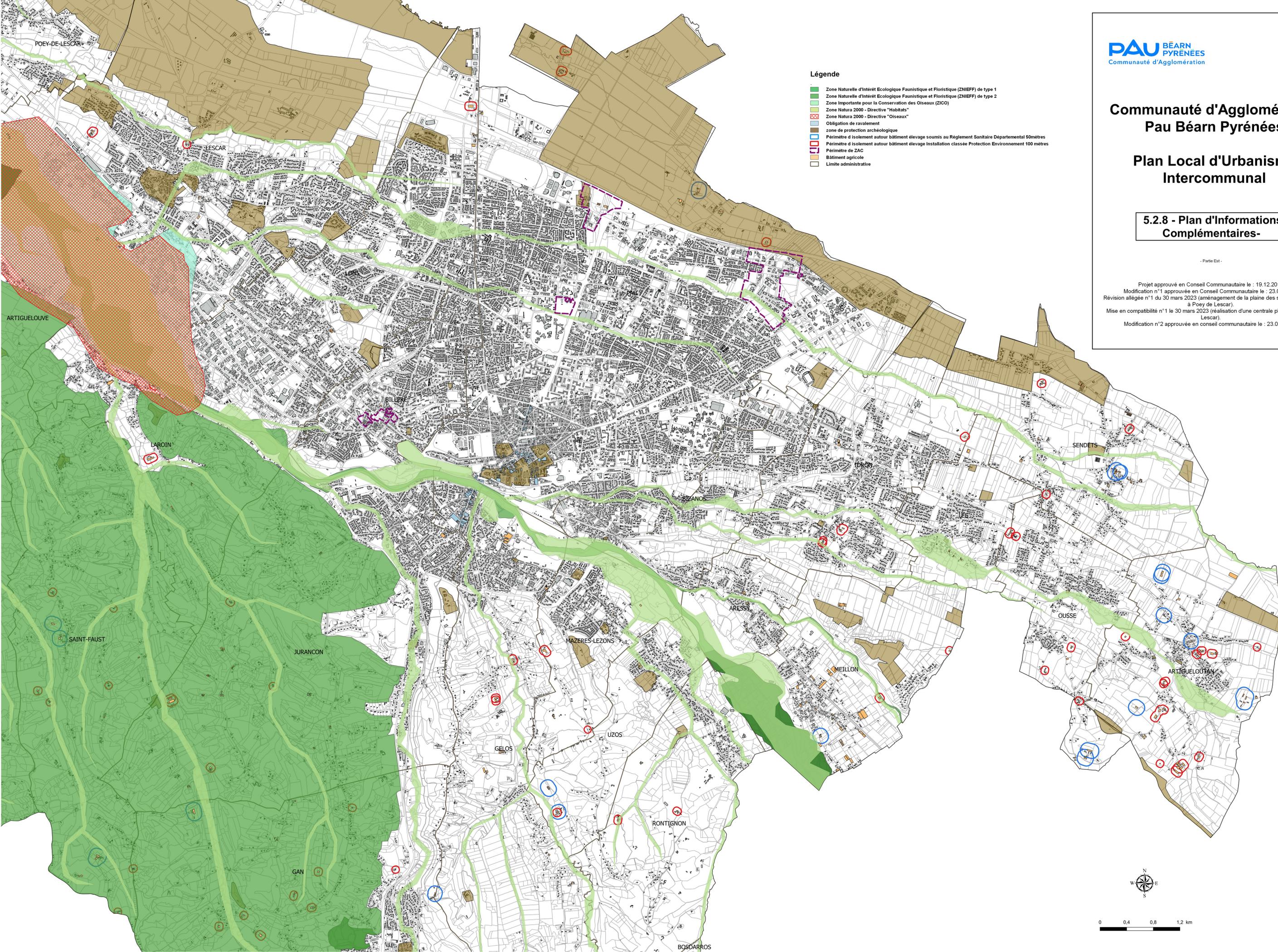
Approuvé en conseil communautaire le 19 décembre 2019

Dernières évolutions

Modification n°2 le 30 mars 2023

Révision allégée n°1 le 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports et des loisirs à Poey-de-Lescar)

Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar)



Légende

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Zone Natura 2000 - Directive "Habitats"
- Zone Natura 2000 - Directive "Oiseaux"
- Obligation de ravalement
- zone de protection archéologique
- Périmètre d'isolement autour bâtiment élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental 50mètres
- Périmètre d'isolement autour bâtiment élevage installation classée Protection Environnement 100 mètres
- Périmètre ZAC
- Bâtiment agricole
- Limite administrative

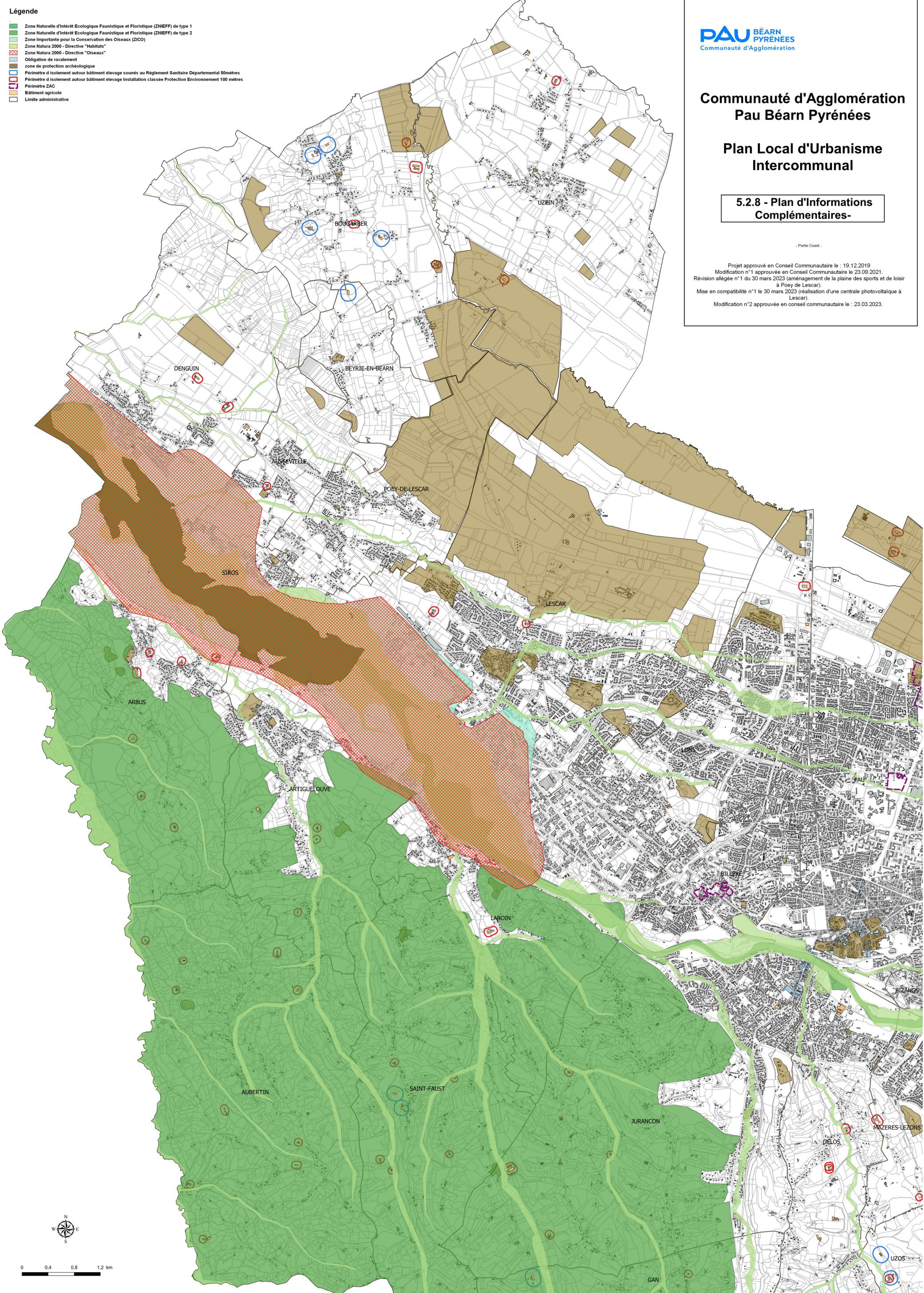
Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

5.2.8 - Plan d'Informations
Complémentaires-

- Partie Ouest -

Projet approuvé en Conseil Communautaire le : 19.12.2019
Modification n°1 approuvée en Conseil Communautaire le 23.09.2021.
Révision allégée n°1 du 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports et de loisir à Poy-de-Lescar).
Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar).
Modification n°2 approuvée en conseil communautaire le : 23.03.2023.



Légende

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Zone Natura 2000 - Directive "Habitats"
- Zone Natura 2000 - Directive "Oiseaux"
- Obligation de ravalement
- zone de protection archéologique
- Périmètre d'isolement autour bâtiment élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental 50mètres
- Périmètre d'isolement autour bâtiment élevage Installation classée Protection Environnement 100 mètres
- Périmètre de ZAC
- Bâtiment agricole
- Limite administrative

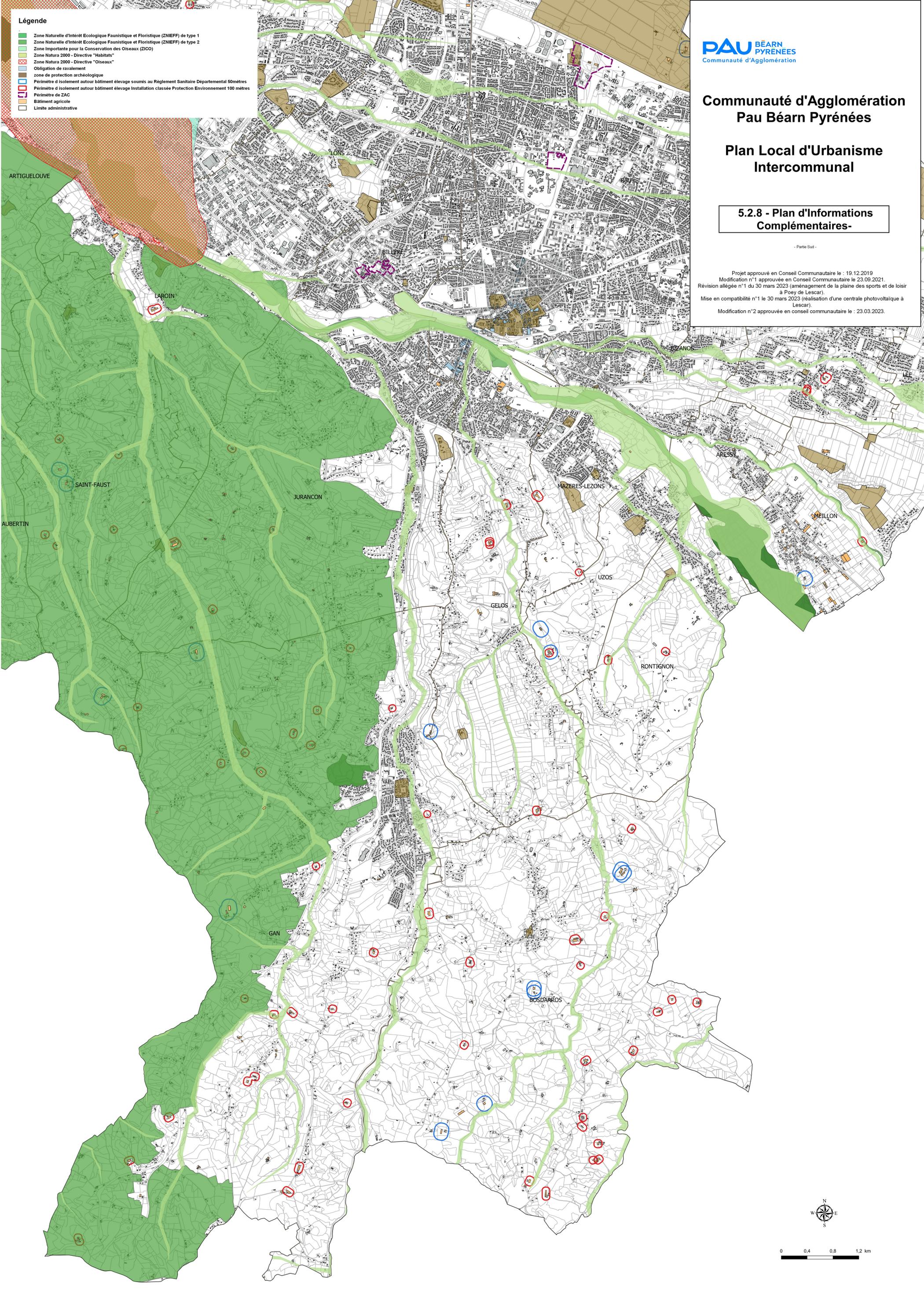
Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées

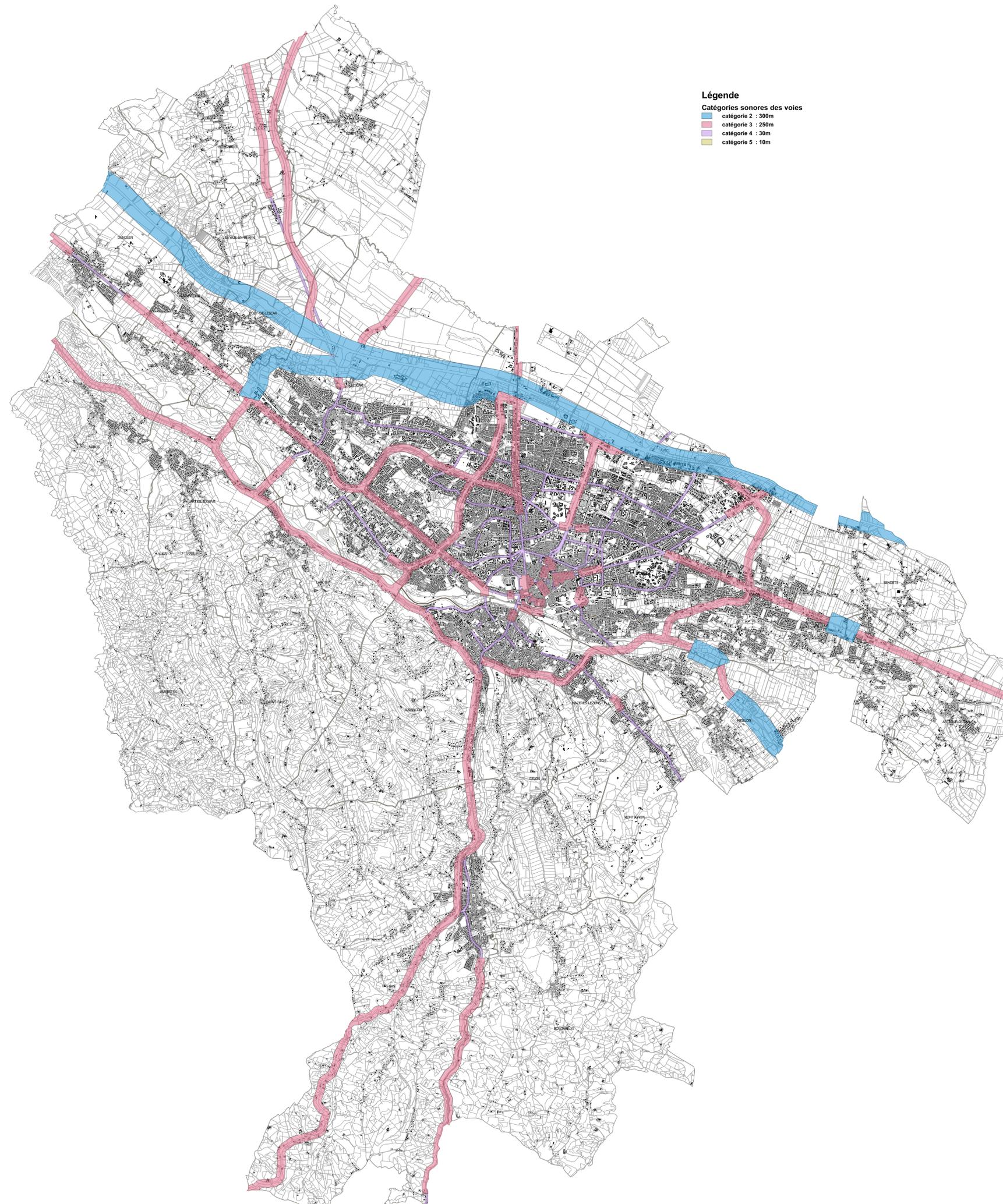
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

5.2.8 - Plan d'Informations
Complémentaires-

- Partie Sud -

Projet approuvé en Conseil Communautaire le : 19.12.2019
Modification n°1 approuvée en Conseil Communautaire le 23.09.2021.
Révision allégée n°1 du 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports et de loisir à Poy de Lescar).
Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar).
Modification n°2 approuvée en conseil communautaire le : 23.03.2023.





Légende
Catégories sonores des voies
■ catégorie 2 : 300m
■ catégorie 3 : 250m
■ catégorie 4 : 30m
■ catégorie 5 : 10m



0 0,4 0,8 1,2 km